

Judo Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements spécifiques de l'Association sont en vigueur aux Jeux du Québec.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** (http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES

CATÉGORIES	ÂGE EN 2017	SEXE	ÉPREUVES
Dernière année U 14 -32, -36, -40, -44, -48, -52, -57, -63, et + 63 kg	01/01/04 au 31/12/04	Fém.	Shiai (Combat)
Dernière année U 14 -34, -38, -42, -46, -50, -55, -60, -66, et + 66 kg	01/01/04 au 31/12/04	Masc.	Shiai (Combat)
U 16 -36, -40, -44, -48, -52 -57, -63, -70, et + 70 kg	01/01/02 au 31/12/03	Fém.	Shiai (Combat)
U 16 -38, -42, -46, -50, -55, -60, -66 -73, et +73 kg	01/01/02 au 31/12/03	Masc.	Shiai (Combat)

N.B. : U signifie moins de...

La référence pour le calcul de l'âge est le 31 décembre 2017.

C) AFFILIATION

Doit être affilié selon le tarif en vigueur avant la tenue du tournoi.

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2017

A) CATÉGORIES (représentées à la finale provinciale des Jeux du Québec)

CATÉGORIES	ÂGE	SEXE	ÉPREUVES
U 16 -42, -46, -50, -55, -60, -66, -73 et + 73 kg	01/01/02 au 31/12/03 * (prioritairement)	Masculin	Individuelle : Shiaï Vert, bleu, marron
U 16 -44, -48, -52, -57, -63 et + 63 kg	01/01/02 au 31/12/03 * (prioritairement)	Féminin	Individuelle : Shiaï Vert, bleu, marron
U 16 -42, -46, -50, -55, -60, -66 et + 66 kg	01/01/02 au 31/12/03 *	Masculin	Équipe : Shiaï Vert, bleu, marron
U 16 -44, -48, -52, -57 et + 57 kg	01/01/02 au 31/12/03 *	Féminin	Équipe : Shiaï Vert, bleu, marron

N.B. : - Sont admissibles à la Finale provinciale, uniquement les ceintures vertes, bleues et marrons.
* Voir la note en B) composition de l'équipe représentant la région.

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Athlètes

Maximum: 14 athlètes, 8 masculins et 6 féminins
2 athlètes par catégorie

Minimum : 1 athlète

Entraîneurs-Accompagnateurs

Entraîneur : 1 obligatoire, 2 maximums

Accompagnateur : 1 maximum (s'il y a seulement 1 entraîneur)

Chaque équipe doit être accompagnée d'au moins 1 entraîneur qui répond aux exigences du PNCE (voir point C). L'équipe peut donc avoir 1 entraîneur et 1 accompagnateur. Dans ce cas, seul l'entraîneur sera autorisé à s'asseoir sur la chaise pour « coacher » son (ses) athlètes/équipe(s) lors de la compétition.

Note : L'ajout d'un deuxième athlète dans une catégorie sera accepté selon les conditions suivantes, tout en respectant les quotas masculins et féminins, la région choisira :

- a) **Priorité no 1** : s'il y a des catégories de poids vides, prioritairement choisir un deuxième athlète U16 dans une catégorie de poids déjà remplie par un athlète (il pourrait donc y avoir deux athlètes U16 dans une même catégorie de poids).
- b) **Priorité no 2** : s'il y a toujours des catégories de poids vides et aucun autre athlète U16 éligible, les remplir avec des athlètes de la division U14 (moins de 14 ans), dernière année (nés en 2004).

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Les entraîneurs devront dans le cadre du nouveau programme P.N.C.E : avoir été **formés** « **Instructeur de dojo adjoint** » et avoir réussi l'**évaluation éthique en ligne** ou dans le cadre de l'**ancien programme être P.N.C.E., Niveau 1** certifié. De plus, les entraîneurs qui accompagneront les équipes à la Finale, devront être sélectionnés par les conseils de zone respectifs.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Doit être affilié selon le tarif en vigueur pour la division d'âge et doit être complétée avant le début de la finale régionale.

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Compétition individuelle par division d'âge, division de sexe et par catégorie de poids (shiai).

F) ADMISSIBILITÉ

- La région devra avoir tenu un événement de sélection à l'hiver 2016, et ce avant le 5 février 2017
- Il est obligatoire de tenir une finale régionale
- Les athlètes sélectionnés doivent être de niveau « espoir »
- Les athlètes sélectionnés doivent participer au camp régional de préparation des équipes pour la finale provinciale des Jeux du Québec

Critères d'identification d'un athlète U14 et U16 de niveau « espoir » :

1. Un athlète U14 ou U16 est identifié de niveau « espoir » s'il a combattu (minimum 2 combats) à un tournoi régional et qu'il a participé à un camp d'entraînement régional, provincial ou national comportant au minimum 4 heures d'entraînement (1 ou 2 journées).

2. En plus de cette condition préalable, pour être identifié «espoir», un athlète doit être ceinture verte ou plus et être engagé dans une démarche d'excellence avec l'objectif d'atteindre une identification de niveau supérieur d'athlète (relève, élite ou excellence) au sein de l'équipe du Québec.

Les critères d'identification «espoir» sont aussi disponibles sur <http://judo-quebec.qc.ca/membres/judokas/equipe-du-quebec/>

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Club d'affiliation

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Compétition individuelle

Double élimination modifiée (pour la compétition individuelle)

Temps des combats : 3 minutes

Golden score : Sans limite de temps

Déroulement des finales : Faire d'abord toutes les finales de bronze et ensuite terminer par les finales d'or.

Compétition par équipe : elle est divisée en deux tournois, soit :

un pour les hommes (7 catégories : -42, -46, -50, -55, -60, -66, +66kg) et

un pour les femmes (5 catégories : -44, -48, -52, -57, +57kg).

Temps des combats : 3 minutes

Ordre des combats : Tiré au sort avant la rencontre des deux équipes.

Golden score : Sans limite de temps

En cas d'égalité entre les deux équipes, on tire au sort un des combats du premier tour. Celui-ci sera repris et le résultat déterminera le résultat de la rencontre par équipe.

* La compétition par équipe se fera par tournoi à élimination directe (pas de repêchage)

** Pour être admissible, une équipe doit avoir des représentants dans plus de la moitié des catégories, soit 4 chez les hommes et 3 chez les femmes.

N.B. – Lors de la finale provinciale des Jeux du Québec les athlètes doivent absolument faire la catégorie de poids dans laquelle ils (ou elles) ont été inscrit(e). Un athlète qui ne ferait pas son poids lors de la pesée officielle se verrait automatiquement disqualifier du tournoi.

I) SURCLASSEMENT

De catégorie d'âge

S'il y a toujours des catégories de poids vides et aucun autre athlète U16 éligible, les remplir avec des athlètes de la division U14 (moins de 14 ans), dernière année (nés en 2004).

De poids

Possible pour une seule catégorie de poids lors de la composition de l'équipe régionale.

Lors du tournoi par équipe, les catégories -36, -40 et -44 kg féminines seront fusionnées dans la catégorie -48 kg et les catégories -63 et +63kg seront fusionnées dans la catégorie +57kg. Les catégories masculines -38 et -42 seront fusionnées dans la catégorie -42 kg.

J) SUBSTITUTION

Permise. Le substitut devra avoir participé à la finale régionale. Le choix du substitut s'effectuera selon l'ordre décroissant (2ième, 3ième, etc.) des résultats de la catégorie, lors de la finale régionale. Si aucun substitut n'est disponible dans la catégorie, on pourra prendre le substitut dans la catégorie inférieure selon l'ordre décroissant des résultats de la catégorie lors de la finale régionale.

K) EXCLUSION

Athlètes identifiés excellence et élite auprès du S.L.S., en date du 15 janvier 2017.

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 28

Médailles d'argent : 28

Médailles de bronze : 56

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve(s) = les épreuves individuelles

Point attribué à la première position = 38

Nombre de point séparant chaque position = 1

Épreuve(s) = les épreuves par équipe

Point attribué à la première position = 38

Nombre de point séparant chaque position = 2

M) SYSTÈME DE CLASSEMENT

Somme de tous les points accumulés des athlètes en épreuve individuelle et par équipe de la région.

N) AUTRES

Le judogi bleu n'est pas obligatoire.

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.